<u>DÉNOMINATION DU BOULODROME : BOULODROME "EDOUARD GOMEZ, PRÉSIDENT-</u> FONDATEUR DE L'ETOILE SPORTIVE LOURDES PÉTANQUE"

Rapporteur: Patricia SAYOUS

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Considérant l'engagement exemplaire de Monsieur Edouard GOMEZ dans la création et le développement de l'Etoile Sportive Lourdes Pétangue,

Considérant son implication dans la vie de son quartier et de notre ville, avec passion et dévouement,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de dénommer le boulodrome, boulodrome « Edouard Gomez, Président-fondateur de l'Etoile Sportive Lourdes Pétanque ».

PROJET DE DELIBERATION

Les membres du Conseil municipal:

- 1°) adoptent le rapport présenté,
- 2°) approuvent la dénomination du boulodrome « Edouard Gomez, Président-fondateur de l'Etoile Sportive Lourdes Pétanque »,
- 3°) autorisent Madame le Maire à signer tout document découlant de la présente délibération,
- 4°) la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale compétente, et/ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.